

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

*Demande d'adoption de la norme de fiabilité BAL-003-2 relative à la réponse en fréquence et au réglage de la compensation en fréquence
(Dossier R-4161-2021)*

Objet de la demande

Hydro-Québec, par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau d'Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le **Coordonnateur**) a déposé, le 30 juin 2021, une demande auprès de la Régie de l'énergie (la **Régie**) afin d'adopter la norme de fiabilité BAL-003-2 ainsi que son annexe.

La norme BAL-003-2 exige au responsable de l'équilibrage une réponse en fréquence suffisante pour maintenir la fréquence de l'Interconnexion à l'intérieur de seuils prédéfinis en arrêtant les déviations de fréquence et en supportant la fréquence jusqu'à ce que celle-ci soit rétablie à sa valeur programmée.

L'impact en implantation, maintien et suivi de conformité de la norme BAL-003-2 est considéré faible.

La demande est soumise en vertu des articles 31(5°) et 85.2, 85.6 et 85.7 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**). Par souci de cohérence avec le début d'une année d'opération au sens de la norme BAL-003-2, le Coordonnateur propose une date d'entrée en vigueur de la norme au 1^{er} décembre 2021.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie au Coordonnateur **au plus tard le 14 juillet 2021 à 12 h**. Le Coordonnateur pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 19 juillet 2021 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande, les documents afférents, la Loi et le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
Place Victoria
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca